

AVIS PUBLIC OFFICIEL No. 2/2022

1. CONVOCATION DE L'ASSEMBLEE PRIMAIRE - VOTATION FEDERALE

L'Assemblée Primaire de la Commune de Grône est convoquée pour le **dimanche 13 février 2022** à l'effet de se prononcer sur l'acceptation ou le rejet de :

- **Initiative populaire interdiction de l'expérimentation animale et humaine**
- **Initiative populaire enfants et jeunes sans publicité pour le tabac**
- **Modification de la loi fédérale sur les droits de timbre**
- **Loi fédérale sur un train de mesures en faveur des médias**

Ouverture des bureaux de vote : Bureau communal, Rue Centrale 182

Dimanche 13 février 2022 de 10h00 à 11h00

Les citoyens qui souhaitent voter en déposant l'enveloppe de transmission directement au secrétariat communal peuvent le faire du lundi au vendredi de 09h00 à 12h00.

L'enveloppe de transmission doit parvenir à la commune au plus tard le vendredi 11 février 2022 à 17h00.

Entraîne la nullité du vote :

Le dépôt dans la boîte aux lettres à l'extérieur du bureau et/ou la carte de vote non signée par l'électeur et/ou l'étiquette autocollante avec votre nom et prénom pas collée à l'endroit prévu à cet effet.

Vote à l'urne

Les citoyens qui désirent voter à l'urne doivent se présenter **personnellement** au bureau de vote (**bureau communal, Rue Centrale 182** selon horaires ci-dessus) munis impérativement de leur **feuille de réexpédition**.

Grône, le 13 janvier 2022

L'Administration Communale